

Pacte Mondial sur l'Intégration de la Nutrition

Objectifs et portée

1. Le Pacte Mondial sur l'Intégration de la Nutrition (le « Pacte ») vise à accélérer l'action pour mettre fin à la malnutrition sous toutes ses formes et atteindre les Objectifs Mondiaux de Nutrition en réunissant divers acteurs qui s'engagent à intégrer des objectifs nutritionnels dans les politiques, les programmes et les investissements à travers différents secteurs et qui souhaitent collaborer sur la mise en œuvre de leurs engagements. Cela comprend les gouvernements, les agences multilatérales, les donateurs, les institutions financières, la société civile, le secteur privé et les organisations de recherche.
2. Le Pacte répond à la vision du Sommet Nutrition Pour la Croissance (N4G) Paris 2025 et à l'appel aux engagements pour accroître les ambitions dans la lutte contre la malnutrition, renforcer l'action coordonnée entre les secteurs et assurer une plus grande continuité entre les sommets. Il contribue à cette vision en aidant à mobiliser, maintenir et soutenir la mise en œuvre des engagements d'intégration de la nutrition pris dans le cadre de N4G 2025 et au-delà, en valorisant l'intégration de la nutrition » et en encourageant l'apprentissage entre pairs, la coordination et la collaboration entre les parties prenantes.
3. Le Pacte s'appuie sur l'expérience des gouvernements et d'autres organisations qui ont mis en œuvre des interventions multisectorielles pour améliorer la nutrition depuis de nombreuses années. Il cherche à mobiliser un plus large éventail d'acteurs et à renforcer les partenariats, permettant aux « membres » du Pacte de partager leurs expériences, de se connecter, de coordonner leurs efforts d'intégration et de collaborer pour surmonter les obstacles et défis clés liés à l'avancement et à l'opérationnalisation de leurs engagements.
4. Le Pacte vise à élargir les opportunités existantes et à en saisir de nouvelles pour intégrer la nutrition dans les politiques et investissements sectoriels clés, d'augmenter l'ampleur et la qualité des mesures d'intégration et de permettre aux parties prenantes de progresser davantage qu'elles ne le pourraient seules. À terme, il devrait contribuer à une approche plus globale et plus cohérente afin que la nutrition devienne une partie intégrante des agendas et priorités de tous les secteurs et systèmes concernés.
5. Le Pacte vise également à améliorer le paysage du financement de la nutrition en débloquent des ressources pour atteindre des objectifs nutritionnels parallèlement à d'autres objectifs en utilisant de manière plus efficace et efficiente les ressources disponibles pour obtenir de tels objectifs conjoints.
6. Les acteurs qui rejoignent ce Pacte forment une « Coalition pour l'Intégration de la Nutrition », qui s'appuie sur des réseaux existants aux niveaux national, régional et mondial, y compris le Mouvement pour le Renforcement de la Nutrition (Scaling Up Nutrition – SUN), afin de favoriser le dialogue et l'engagement dans la mise en œuvre des objectifs du Pacte.

7. Le Pacte Mondial sur l'Intégration de la Nutrition est un document évolutif. Il peut accueillir de nouveaux acteurs au fil du temps et modifier son texte avec l'accord de tous les « signataires », c'est-à-dire les parties prenantes dont la liste figure à la fin de ce document.

Engagement global

8. Nous, les signataires de ce Pacte, reconnaissons que la prévention et la réduction de la malnutrition sous toutes ses formes nécessitent des solutions impliquant divers secteurs et systèmes, tels que la santé, l'aide humanitaire, la protection sociale, le climat, l'alimentation et l'agriculture, afin de traiter efficacement ses causes multiples. Parallèlement, une bonne nutrition contribue à la réalisation d'autres objectifs, notamment la croissance économique, la réduction de la pauvreté et la résilience climatique. L'intégration des objectifs nutritionnels dans les interventions de tous les secteurs concernés, en parallèle avec d'autres priorités, permet donc de maximiser l'impact sur la nutrition, d'obtenir des avantages conjoints entre des objectifs interdépendants et d'utiliser les ressources disponibles de manière plus efficace et plus efficiente.
9. Nous nous engageons à intégrer les objectifs nutritionnels et les activités associées dans notre travail à travers différents secteurs. Nos engagements individuels sont inscrits dans le Cadre de Redevabilité en Nutrition (NAF) du Rapport Mondial sur la Nutrition. Nous convenons de nous réunir en coalition pour partager nos expériences, coordonner et collaborer dans nos efforts d'intégration de la nutrition afin de garantir qu'ils aboutissent à des résultats significatifs en matière de nutrition. Cela comprend également un plaidoyer commun et une coopération pour surmonter les défis rencontrés dans la mise en œuvre des objectifs de ce Pacte. Nous utiliserons les réseaux et processus existants comme mécanismes de dialogue et d'engagement réguliers sur ces questions, tout en conservant la flexibilité de nous connecter en dehors de ces cadres le cas échéant.
10. Deux principes clés sous-tendent nos efforts d'intégration :
 - (i) Un focus sur les actions qui contribuent à la réalisation de l'ODD 2 et des Objectifs Mondiaux de Nutrition, en accordant une attention particulière aux besoins des groupes vulnérables, notamment les femmes, les nourrissons et les enfants de moins de cinq ans.
 - ii) L'importance d'investir dans des solutions basées sur la science et les données probantes, tout en prenant des mesures pour combler les lacunes existantes en matière de connaissances et de données.
11. Nous reconnaissons que la portée et le contenu de ce document, les objectifs et les intentions qui y sont énoncés ne sont pas contraignants pour toute organisation qui adhère au Pacte, aujourd'hui ou à l'avenir. La responsabilité de l'intégration de la nutrition incombe à chaque organisation, qui doit rendre compte des progrès accomplis par rapport aux engagements inscrits dans le NAF, ainsi que des dispositions qu'elle a déjà prises en matière de reporting.